Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DÉLÉGUÉE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouragan Irma : mise en place d'une restriction de la circulation des personnes par la préfecture de Saint-Barthélémy et Saint-Martin

8 septembre 2017 - Afin de prévenir l'arrivée de l'ouragan José et de réduire les risques humains et matériels, la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin a décidé d'une restriction de la circulation des personnes sur l'île de Saint-Martin.

L'arrêté préfectoral prévoit une interdiction de circulation des personnes et des véhicules à compter de ce jour, 19 heures, jusqu'au mercredi 13 septembre, 7 heures. La situation sera réévaluée à cette date. Cet arrêté a pour principal objectif de prévenir tout risque pour les personnes et les biens en prévision de l'arrivée du cyclone José, deux jours après le sinistre déclenché par l'ouragan Irma.

Outre le risque généré par les conditions météorologiques, le manque d'électricité et la dégradation de nombreux équipements et infrastructures rendent par ailleurs dangereux les déplacements nocturnes pour la sécurité des individus, alors que les forces de l'ordre sont engagées sur leurs missions prioritaires de secours aux personnes et de sécurisation de l'île.

Il est rappelé que cet arrêté ne s'applique pas aux personnes intervenant pour des missions de service public, y compris à titre bénévole ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins.